

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/43

18 mai 1998

(98-1991)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

KENYA

Déclaration distribuée par S.E. M. J.J. Kamotho, EGH
Ministre du commerce

Cette réunion ministérielle a lieu à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création du système commercial multilatéral. C'est donc un moment opportun pour faire le bilan de notre action et évaluer les défis et possibilités qui se présentent au système. Le Kenya se félicite du rôle joué, auparavant par le GATT, et maintenant par l'OMC dans la promotion de régimes de commerce ouverts et de démantèlement des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des biens et des services. Il est attaché au système commercial multilatéral fondé sur des règles transparent, juste et équitable qu'incarne l'OMC.

Toutefois, le système commercial multilatéral a encore d'immenses défis à relever. Il s'agit notamment d'assurer l'intégration et la participation effectives de tous les pays en développement, y compris les PMA, de manière à maximiser les retombées en matière de développement et les avantages potentiels du système. Ce dernier devrait viser à garantir un accès substantiel aux marchés pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. Il devrait aussi assurer une répartition équitable des avantages.

Le Kenya participe à cette conférence, la deuxième en date depuis la création de l'

A cet égard, je souhaite exprimer toute notre gratitude

Travaux futurs

En ce qui concerne le programme de travail futur, je tiens à faire observer que le Kenya, comme la plupart des autres pays en développement, n'est pas encore venu à bout des nombreuses tâches inhérentes à la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay et est toujours aux prises avec les effets qu'elle implique. Il est donc d'avis qu'il ne faudrait pas aborder de nouvelles questions à l'OMC tant que tous les travaux prévus dans le programme incorporé ne seront pas achevés.
